

On sollicite aujourd'hui des offres de ces sociétés de renflouement et la décision finale ne sera prise qu'après avoir bien pesé les aspects sécurité et opportunité, vu l'incertitude du temps sur la côte est, à cette époque de l'année. Le *Whale* et sa cargaison seront renfloués dès que les circonstances le permettront.

Le député a aussi parlé du *Irving Lake*—navire échoué sur la côte nord du Nouveau-Brunswick. Les réservoirs de l'épave renferment encore du mazout. Une équipe de travailleurs est sur les lieux depuis quelques semaines et dispose du mazout en le brûlant. Une bonne partie du travail est maintenant terminée. Ce qui reste des réservoirs sera brûlé dans quelques jours, lorsque souffleront des vents de terre et qu'il y aura certitude absolue qu'aucun dommage n'en résultera.

LA FISCALITÉ—LES PROPOSITIONS RELATIVES AUX DROITS SUCCESSORAUx ET À L'IMPÔT SUR LES DONS—LA DEMANDE DE DÉLAI DES PROVINCES

M. Doug Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, le 15 septembre, j'ai posé au premier ministre (M. Trudeau) quelques questions auxquelles il a répondu. Questions et réponses sont consignées à la page 7835 du *hansard*. J'ai demandé au premier ministre:

A-t-il répondu aux lettres qu'il a reçues des premiers ministres provinciaux réclamant un délai d'un an pour la mise en application des propositions concernant les droits successoraux et l'impôt sur les dons. S'il a répondu, quelle est la nature de cette réponse?

Le premier ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, autant que je sache, aucune réponse concrète n'a été donnée.

J'ai ensuite demandé:

Le gouvernement entend-il faire parvenir une réponse concrète aux premiers ministres?

Et le premier ministre m'a répondu:

Monsieur l'Orateur, tout ce que je pourrais vous dire est que cela dépend de la position que prendra le gouvernement à la Chambre, une fois le bill adopté. Nous ne pouvons pas répondre au sujet d'une situation hypothétique et dire ce qui se produirait si l'adoption du bill était retardée au-delà du 1^{er} juin, date que les premiers ministres ont mentionnée dans leur lettre.

La réponse que m'a fournie le premier ministre est extrêmement trompeuse étant donné que dans leur lettre, les premiers ministres demandaient que:

... le régime actuel des droits successoraux et de l'impôt sur les dons soit maintenu au moins un an après le 1^{er} janvier 1972 pour donner aux provinces intéressées le temps d'évaluer de concert avec le gouvernement fédéral les conséquences de sa proposition.

Ce passage concerne la proposition actuellement à l'étude et contenue dans le bill C-259, selon laquelle le gouvernement fédéral abandonnerait totalement au soin des provinces la question des droits successoraux et de l'impôt sur les dons. En parlant, comme le premier ministre l'a fait, d'une situation hypothétique quant à ce qui se produira si le bill est retardé au-delà du 1^{er} janvier, soit que le premier ministre ait mal compris la lettre, soit qu'il en ait déformé totalement le sens. La requête que je viens de lire est des plus précises. La lettre des premiers ministres provinciaux a été rédigée et expédiée au cours de la

[M. Duquet.]

conférence de Victoria le 6 août. Elle porte la signature de huit premiers ministres. Le premier ministre de l'Alberta ne l'a pas signée, ayant dû quitter la conférence pour s'occuper d'élections, et le premier ministre de Terre-Neuve parce qu'il ne participe à aucune conférence.

Huit premiers ministres provinciaux ont fait cette demande. Je ne vois nullement là la confusion que le ministre des Finances (M. Benson) prétendait voir en répondant à des questions le 8 septembre. Il est en outre incroyable que ni le premier ministre ni le ministre des Finances n'aient eu la courtoisie de répondre à cette lettre.

Je serais le dernier à dire que le gouvernement fédéral doit automatiquement donner suite à toute suggestion des provinces mais, lorsque les premiers ministres de huit provinces représentant toutes les nuances politiques du pays s'unissent pour demander au gouvernement fédéral de s'orienter dans un certain sens, leur demande vaut la peine qu'on y réponde. Une réponse s'impose, car c'est un événement presque sans précédent, sans parler du bien-fondé de la cause des premiers ministres provinciaux.

Je prétends qu'en abandonnant les droits de succession et l'impôt sur les dons, le gouvernement renonce à des considérations fondées sur leur valeur réelle dans le régime fiscal et je crois qu'il a raison d'agir ainsi. Toutefois, les provinces n'en sont pas rendues aussi loin. Elles réclament simplement un délai d'un an avant la mise en application de cette partie de la loi pour une raison tout à fait pratique et irréfutable.

Tout d'abord, les provinces prétendent que la renonciation fédérale aux droits de succession et à l'impôt sur les dons devrait être retardée d'un an, parce qu'elles ont besoin de ce temps-là pour mettre au point une politique commune sur la question. Si elles ne peuvent agir ainsi, il en résulta un imbroglio fiscal dans le domaine des droits de succession et de l'impôt sur les dons dont tous les Canadiens auront à souffrir. En second lieu, les provinces ont décidé de faire cette demande car, selon le calendrier actuel, elles n'auraient pas le temps de rédiger un projet de loi et de réunir leurs assemblées pour étudier la mesure relative aux impôts sur les successions et sur les dons.

Cela est incontestable. La logique en est irréfutable. En refusant d'accéder à la demande des provinces, le gouvernement fédéral fait preuve d'une extrême irresponsabilité ce qui d'ailleurs ne m'étonne pas. Sa décision d'abandonner le prélèvement de l'impôt sur les successions était en elle-même plus irresponsable que celle de ne pas répondre aux premiers ministres provinciaux.

Si j'en avais le temps, je lirais, pour appuyer cette déclaration, les arguments en faveur de la présence fédérale dans le domaine des impôts sur les successions et sur les dons, tels que ce gouvernement les a exposées aux pages 32 à 36 de sa brochure intitulée «Les pouvoirs d'imposer et la constitution canadienne». Ce gouvernement, avec le même premier ministre (M. Trudeau), y propose aux provinces et au peuple du Canada six arguments importants en faveur des impôts fédéraux sur les successions et les dons, et dit en conclusion:

Pour toutes ces raisons, le gouvernement du Canada est d'avis que l'abandon par le Parlement canadien de sa compétence dans ce domaine ne serait ni à l'avantage du Canada, ni à l'avantage des provinces.